

Informations de base

2020/0054(COD)

COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Règlement

Mesures spécifiques pour permettre une flexibilité exceptionnelle de l'utilisation des Fonds structurels et d'investissement européens afin de répondre à la pandémie de Covid-19

Modification Règlement 2013/1301 [2011/0275\(COD\)](#)

Modification Règlement 2013/1303 [2011/0276\(COD\)](#)

Subject

3.10.01.02 Développement rural, Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader)

3.15.17 Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)

4.10.15 Fonds social européen (FSE), Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD)

4.20 Santé publique

4.20.01 Médecine, maladies

4.20.06 Services de santé, établissements hospitaliers

4.70.01 Fonds structurels, fonds d'investissement en général, programmes

4.70.02 Politique de cohésion, Fonds de cohésion (FC)

4.70.07 Fonds européen de développement régional (FEDER)

Priorités législatives

[La réponse de l'UE face à la pandémie de Covid-19](#)

Procédure terminée

Acte final

[Règlement 2020/0558](#)

[JO L 130 24.04.2020, p. 0001](#)